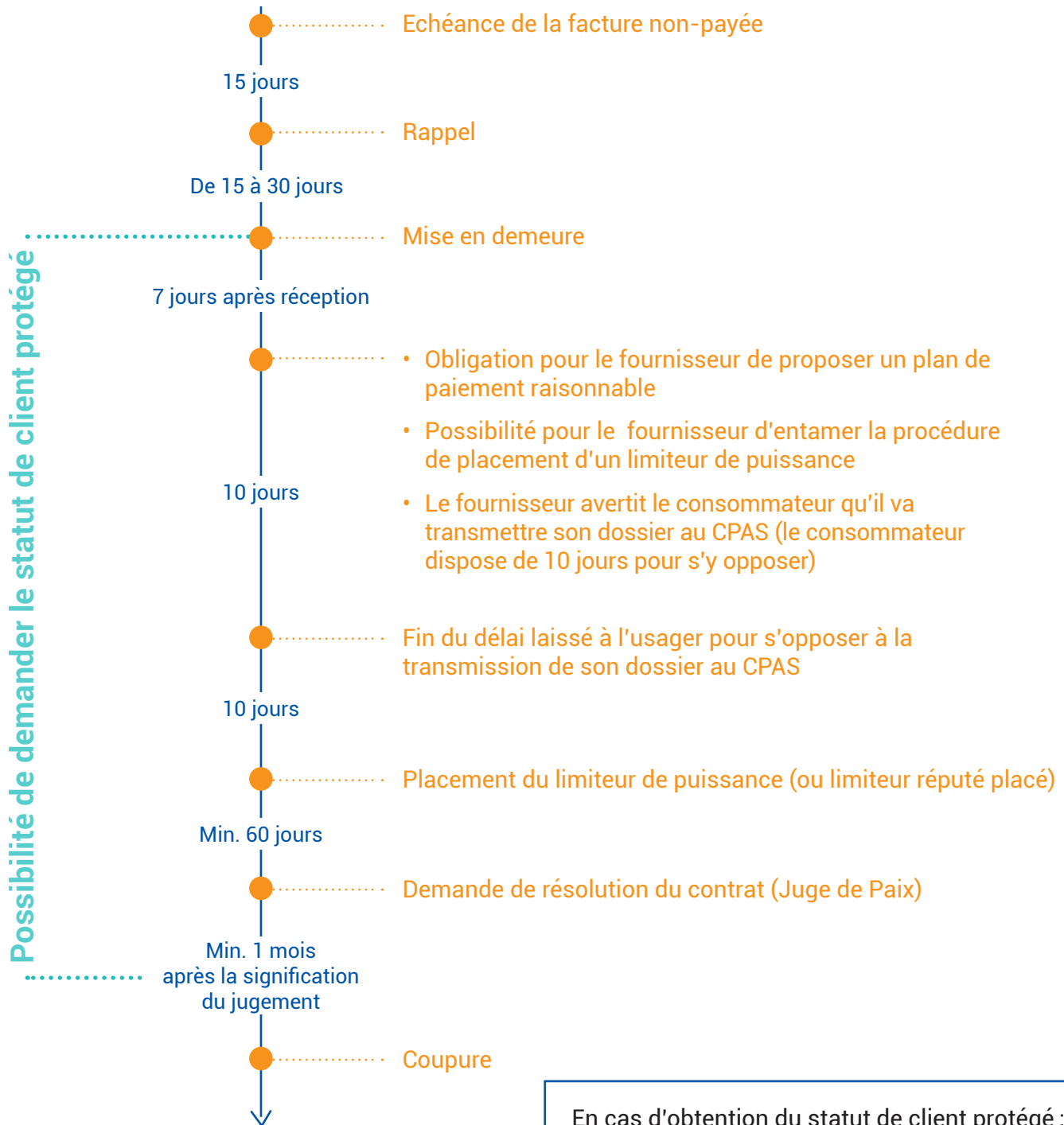




"DU NON-PAIEMENT DE LA FACTURE À LA COUPURE" ÉLECTRICITÉ



En cas d'obtention du statut de client protégé :
suspension de la procédure.

En cas d'apurement de la dette :
fin de la procédure